

**AMENAGEMENT DE LA VOIE U 430
ENTRE LA TRAVERSE CHANTEPERDRIX
ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP
ET DE LA VALBARELLE
MARSEILLE 10^{ème} ET 11^{ème} ARRONDISSEMENTS**

**ANNEXE A LA DECLARATION
DE PROJET**

I – PREAMBULE :

Par décision n° E 13000090/13 du 17 mai 2013 du Président du Tribunal Administratif, un Commissaire Enquêteur titulaire, Monsieur Raoul DORGAL et un Commissaire Enquêteur suppléant, Madame Sylvie LEBRETON, ont été désignés pour conduire l'enquête publique du projet d'aménagement de la voie U 430, entre la traverse Chanteperdrix et les boulevards de Saint-Loup et de la Valbarelle à Marseille 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements.

Par arrêté n° 13/173/CC du 29 mai 2013, le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aménagement de la voie U 430, entre la traverse Chanteperdrix et les boulevards de Saint-Loup et de la Valbarelle à Marseille 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements.

Le Commissaire Enquêteur a établi son rapport et ses conclusions en date du 8 août 2013 et a émis un avis favorable sans réserve à l'aménagement de la U 430 assorti de recommandations.

II – RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Le Commissaire Enquêteur recommande :

- de faire des aménagements ponctuels à la réalisation pour les liaisons directes des pistes cyclables dans les carrefours qui, le plus souvent ne sont pas possibles,
- de mener à terme l'étude spécifique sur le bruit afin d'effectuer le diagnostic sur l'état actuel,
- de procéder à la mise à jour des acquisitions foncières et de permettre aux riverains directs d'acquiescer s'ils le souhaitent, les délaissés des parcelles non utilisés pour les travaux.

III – REPONSES APORTEES PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Le Commissaire Enquêteur recommande pour les liaisons directes des pistes cyclables dans les carrefours qui, le plus souvent, ne sont pas possibles, de faire des aménagements ponctuels à la réalisation.

Réponse :

Une étude d'aménagement au cas par cas de l'insertion des pistes cyclables dans les carrefours sera réalisée lors des travaux, afin de s'assurer de la mise en sécurité de ce mode de déplacement.

Le Commissaire Enquêteur recommande de mener à terme l'étude spécifique sur le bruit afin d'effectuer le diagnostic sur l'état actuel.

Réponse :

L'étude acoustique est en cours de finalisation dans le cadre de la dernière version du projet.

Le Commissaire Enquêteur recommande de procéder à la mise à jour des acquisitions foncières et de permettre aux riverains directs d'acquérir s'ils le souhaitent, les délaissés des parcelles non utilisés pour les travaux.

Réponse :

Les acquisitions foncières menées par le Service Foncier sont en cours d'achèvement. Concernant les délaissés, une étude au cas par cas sera faite à l'issue des travaux pour permettre aux riverains directs de les acquérir.